



Le Budget primitif 2011  
de la Région Alsace

Avis du 13 décembre 2010

**Avis**

••••••••••

Le Budget Primitif  
2011 de la Région  
Alsace

**Avis du 13 décembre 2010**

**Vu** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** les articles L. 4111-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à l'organisation de la Région,

**Vu** les articles L. 4241-1 et L. 4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du Conseil économique et social régional,

**Vu** la lettre de saisine du Président du Conseil régional en date du 12 novembre 2010,

**Vu** le projet d'avis transmis par la commission des finances du CÉSA le 8 décembre 2010,

**Vu** la décision du bureau du CÉSA en date du 13 décembre 2010,

**Dominique GRUNENWALD, rapporteur, entendu en séance plénière,**

Le Conseil économique et social d'Alsace a voté le présent avis par :

**63 pour**  
**6 contre**  
**0 abstentions**

Par courrier en date du 12 novembre 2010, le Président du Conseil régional d'Alsace a saisi le Conseil économique et social d'Alsace<sup>1</sup>, pour avis, sur le projet de budget primitif<sup>2</sup> 2011 de la Région.

En application des dispositions de l'article L. 4241-1 3<sup>e</sup> alinéa du Code général des collectivités territoriales, **le CESA est appelé à se prononcer sur les orientations générales du projet de budget<sup>3</sup>.**

Ces orientations appellent un certain nombre d'observations de portée générale (1<sup>e</sup> partie) ou plus particulières (2<sup>e</sup> partie).

---

<sup>1</sup> CESA dans le texte.

<sup>2</sup> BP dans le texte.

<sup>3</sup> Article L4241-1 : « Préalablement à leur examen par le conseil régional, le conseil économique et social régional est obligatoirement saisi pour avis des documents relatifs : ...

3° Aux différents documents budgétaires de la région, pour se prononcer sur leurs orientations générales ».

## I. Observations générales

Le projet de budget primitif 2011 de la Région Alsace s'inscrit dans un contexte de mutations importantes aussi bien en ce qui concerne les ressources et l'organisation des collectivités territoriales, que sur le plan de l'activité économique toujours fortement en crise.

### ➤ **Concernant l'équilibre général du projet de budget primitif**

Le projet de BP 2011 s'établit en dépenses et en recettes à 812,5 M€<sup>4</sup>, en diminution de 3% par rapport au BP 2010 (837,9 M€). En neutralisant l'impact des crédits revolving<sup>5</sup>, équilibrés en dépenses et en recettes, le budget s'élève à 760,6 M€ contre 778 M€ en 2010, en baisse de 2,2%.

Le CESA constate une diminution régulière du budget régional depuis trois ans. Pourtant, dans une situation économique et sociale toujours marquée par un niveau d'activité faible des entreprises et un taux de chômage important, le budget régional doit jouer un rôle contra-cyclique.

### **S'agissant des recettes**

Dans son avis sur le budget primitif 2010, le CESA avait relevé la perte d'autonomie fiscale, notamment pour les Régions, résultant de la suppression de la taxe professionnelle et de la redistribution des ressources fiscales introduite par cette réforme. Les recettes inscrites au projet de budget 2011 confirment cette perte d'autonomie fiscale.

En effet, comme relevé dans la note d'observations sur les orientations budgétaires envoyée au Président de la Région Alsace le 22 octobre dernier, le CESA relève que les impôts de remplacement perçus par les Régions ont des taux fixés au niveau national sans possibilité d'action de la part de l'exécutif régional.

A partir de 2011, les Régions toucheront une partie de la cotisation économique territoriale (CET), à savoir la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) ainsi que l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) qui ne permettent aucun choix de taux.

Elles perdent par contre le produit des taxes foncières (dont les taux relevaient d'une décision régionale), qui est transféré aux Départements, aux Communes et aux structures intercommunales.

Elles n'ont, de ce fait, plus aucune ressource au titre des impositions directes.

Pour la Région Alsace, le CESA constate que les recettes attendues des deux nouveaux impôts s'élèvent à 117,4 M€ pour la CVAE et à 17,1 M€ pour l'IFER, soit 134,5 M€ au total, alors que le montant perçu avant la réforme au titre de la taxe professionnelle et des taxes foncières se montait à 138,8 M€. Le montant prévu des nouveaux impôts est donc inférieur aux ressources perçues avant réforme, ce qui entraînera un versement de 4,3 M€ au titre de la dotation de compensation de la taxe professionnelle et du fonds national

---

<sup>4</sup> Sont inclus les crédits revolving, pour un montant de 51,9 M€.

<sup>5</sup> Le crédit revolving est une avance de trésorerie consentie par la banque au jour le jour pour faire face aux besoins de liquidités.

de garantie individuelle des ressources pour stabiliser la ressource pour 2011 au montant de 2010.

Concernant la fiscalité indirecte, les possibilités d'action de la Région sont extrêmement réduites. En effet, seuls le taux de la carte grise et la modulation de deux fractions de la taxe intérieure sur les produits pétroliers (TIPP) relèvent d'une décision régionale.

Dans le projet de budget primitif 2011, la prévision des recettes des immatriculations des véhicules se monte à 54 M€, identique à 2010, la Région ayant décidé de ne pas augmenter le tarif pour des raisons économiques.

La modulation de la première part de TIPP, quant à elle, s'élève à 19,1 M€ mais la Région n'a plus de moyen d'agir sur cette recette car elle a déjà utilisé les possibilités maximum de modulation autorisées par la loi.

Reste la nouvelle faculté de modulation instaurée par la loi de finances pour 2010 afin de faciliter le financement des grands projets d'infrastructures de transport. La Région Alsace peut bénéficier de cette part complémentaire au titre du financement de la Ligne Grande Vitesse Est Européenne. Pour 2011, elle permet l'inscription d'une recette nouvelle de 18 M€. Au total, les ressources de la fiscalité indirecte s'élèvent à 91,1 M€.

Compte-tenu de la disparition du produit de la fiscalité directe et des potentialités restreintes d'évolution du rendement de la fiscalité indirecte, les possibilités d'action de la Région sur ses rentrées fiscales sont quasiment nulles. Le CESA s'inquiète de cette situation.

Sur le plan des dotations de l'Etat, qui constituent désormais la plus grande partie des ressources régionales, la situation est également préoccupante, compte-tenu du gel annoncé de leur montant pour les trois années à venir. Le CESA s'interroge sur les modifications des modalités de calcul de ces dotations ces dernières années. Il souhaite que les collectivités territoriales puissent disposer de garanties concernant les évolutions de ces recettes à l'avenir.

Concernant la question de l'endettement régional, le CESA prend acte de la diminution du recours à l'emprunt, qui passe de 136,6 M€ à 98,6 M€.

Force est de constater que la Région ne dispose ni de pouvoir fiscal, ni de possibilité d'action sur les dotations unilatéralement fixées par l'Etat. Hormis l'emprunt, elle n'a donc plus qu'une faculté très limitée pour la fixation de ses ressources.

### **S'agissant des dépenses**

Les autres propositions du projet de BP soumis à l'avis du CESA sont conformes aux prévisions des orientations budgétaires pour l'année 2011. Les observations générales, énoncées par la commission des finances du CESA lors de l'examen du rapport présentant les orientations budgétaires, demeurent donc pertinentes et sont reprises ci-dessous.

#### **➤ *Concernant les politiques d'intervention de la Région***

Le CESA prend acte de la volonté régionale d'orienter son action vers les trois priorités suivantes :

- la compétitivité régionale ;
- une politique de la jeunesse ;
- un territoire équilibré.

Il constate néanmoins que budgétairement, ces objectifs se déclinent de manière transversale dans les politiques déjà existantes sans entraîner de refonte globale de la présentation budgétaire des différentes politiques, mis à part quelques transferts de lignes d'une politique à l'autre.

Afin de mesurer l'effort consenti par la Région au service de ces trois priorités, il attend une présentation chiffrée pour chacune d'entre elles.

Par ailleurs, le budget primitif 2010 comportait un certain nombre de mesures liées à la mise en œuvre du plan « Agir pour l'emploi » qui ne figurent plus au BP 2011. Par conséquent, la lecture brute des taux d'évolution entre budgets 2010 et 2011 peut faire apparaître des variations importantes sur certaines politiques. Ces points sont analysés en détail dans les observations particulières.

Le budget d'intervention s'élève à 604,7M€ en diminution de 3% (623,4 M€ en 2010) et se répartit principalement entre les compétences suivantes :

- l'éducation/formation pour un budget global de 256,9 M€, en diminution de 9,5%, dont :
  - 95,5 M€ pour les lycées (- 16,6%) ;
  - 58,8 M€ pour la formation professionnelle (-9,7%) ;
  - 63,7 M€ pour l'apprentissage (identique à 2010) ;
  - 6,8 M€ pour l'enseignement supérieur (+19,1%) ;
  - 31,9 M€ pour les formations sanitaires et sociales (-2 ,8%) ;
- les transports pour un montant de 225,9 M€, en augmentation de 5% ;
- l'économie/emploi pour un montant de 28,9 M€, en augmentation de 0,2% ;
- la recherche, les nouvelles technologies et l'innovation pour un budget global de 24,2M€ (identique à 2010) ;
- l'environnement pour un montant de 15,9 M€, en diminution de 1,1%.

## II. Observations particulières

### ➤ **Concernant la politique de Développement Economique et de l'Emploi**

Le budget du secteur « économie et emploi » s'élève à 28,9 M€ en légère augmentation (0,2%) par rapport au budget 2010.

En 2009 et 2010, la Région a renforcé son soutien à l'économie alsacienne. Malgré les plans de relance, la situation de l'emploi en Alsace a peu évolué, puisque le taux de chômage atteint le même niveau (8,3%) que l'année passée (8,4%)<sup>6</sup>.

#### **S'agissant du plan « Agir pour l'emploi »**

S'agissant plus spécifiquement du plan « Agir pour l'emploi » sur lequel il s'était exprimé en détail à l'occasion du BP dernier, le CESA demande à pouvoir disposer rapidement d'un bilan quantitatif et qualitatif de ce dispositif et d'un suivi dans le temps pour consolider le nombre d'emplois pérennes.

#### **S'agissant de l'économie sociale et solidaire (ESS)**

Insistant sur le rôle et les spécificités de cette économie au service de l'homme et du territoire, le CESA prend acte de la constitution d'une commission régionale thématique conjointe à l'ESS et à la politique de la jeunesse. Il relève que les inscriptions budgétaires concernant les mesures en faveur des entreprises adaptées (EA) et des établissements et services d'aide par le travail (ESAT) figurent enfin dans la politique de l'économie, ce qu'il avait demandé à plusieurs reprises.

Il suivra avec attention la mise en œuvre du plan de soutien à l'ESS, ALL'ESS.

Le CESA rappelle qu'il soutient depuis longtemps un partenariat entre la Région et le secteur de l'insertion par l'activité économique qui fait face au désengagement de l'Etat. Il sera particulièrement attentif aux objectifs de la convention cadre entre la Région et la Chambre Régionale de l'Economie Sociale (CRES).

Le CESA souhaite aussi que la Région intègre dans ses marchés publics, des « clauses de promotion de l'insertion et de l'emploi », chaque fois que l'importance et la nature des marchés le justifient.

Sur l'aide à la vie associative, des efforts supplémentaires pourraient être engagés pour contribuer à la formation de leurs dirigeants et à la création d'emplois. Dans un contexte de crise, l'ESS contribue, en effet, à promouvoir des valeurs de solidarité et de promotion du lien social et représente un secteur important de développement de l'emploi.

#### **S'agissant des orientations générales de la politique de l'économie et de l'emploi**

Concernant le soutien à l'activité et à l'esprit entrepreneurial, le CESA souhaite être informé du bilan de la réforme des aides (GRACE, GRACEA, NACRE...).

---

<sup>6</sup> Sources : INSEE – Estimation provisoire du taux de chômage par région (en moyenne trimestrielle).



Il confirme l'intérêt qu'il porte à un exercice prospectif au niveau régional, qui pourrait associer les pouvoirs publics, les décideurs économiques et les partenaires sociaux.

Si le CESA soutient au delà des pôles de compétitivité la constitution de grappes d'activités et de clusters, il souhaite que des priorités claires soient affichées et les affectations financières ciblées. Ce n'est qu'à cette condition que des progrès significatifs et visibles pourront être enregistrés, et un véritable effet d'entraînement créé.

Le CESA prend acte de la volonté de la Région de poursuivre avec ses partenaires le soutien aux entreprises, en particulier aux PME, qui recherchent de nouveaux marchés à l'international : il s'agit d'un moyen efficace pour supporter la crise qui affaiblit la demande intérieure<sup>7</sup>.

Le renforcement des outils financiers, en particulier la prise de participation aux fonds propres, constitue un volet important de la politique économique de la Région. Le CESA approuve le principe de la constitution d'un nouveau fonds unifié de capital investissement d'un montant de 50 M€. Il souhaite néanmoins des informations sur les partenaires s'engageant dans ce fonds et sur les conditions de transparence et d'utilisation de celui-ci.

Il attire l'attention de la Région sur la possibilité actuelle, pour un projet refusé par un fonds, d'être financé par un autre ; un fond unique ne doit pas aboutir à une lecture unique des dossiers.

Enfin, le CESA souhaite des informations complémentaires sur la création de la « Marque Alsace », sur les conditions de mise en œuvre de ce label, les critères d'élaboration et surtout sur les répercussions concrètes qui sont à attendre d'une telle démarche.

### ➤ **Concernant la politique d'Éducation et de Formation**

Si le budget de l'éducation et de la formation dans sa globalité reste le premier poste des dépenses régionales, les crédits qui y sont consacrés passent de 283,7 M€ à 256,9 M€, ce qui représente une diminution de 9,5%, ramenée à 8,9% si l'on tient compte du transfert des crédits en faveur du bilinguisme à la politique de la culture (voir ci-dessous). Cette baisse concerne essentiellement le domaine de la formation professionnelle continue.

Le CESA déplore cette diminution du budget dans un contexte de mutation économique rapide qui accroît l'importance de la formation.

Cette diminution est d'autant plus discutable que la part du salariat de niveau V et infra reste toujours importante et que les moyens engagés pour les salariés ne maîtrisant pas les connaissances de base ne font pas baisser leur nombre.

En novembre 2009, le CESA s'est prononcé sur la Stratégie Régionale de Développement de la Formation Professionnelle en Alsace (SRDFPA) pour 2009-2011. Depuis, la loi du 24 novembre 2009 relative à « l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie » introduit une contractualisation entre la Région et l'Etat sur les grands objectifs de développement de la formation professionnelle. Le CESA devrait prochainement être appelé à se prononcer sur le premier Contrat de plan régional de développement de la formation professionnelle (CPRDFP).

---

<sup>7</sup> Avis « Exporter : faire plus et mieux avec les PME » voté le 20 mars 2009.

### **S'agissant de l'apprentissage**

Le budget 2011 consacré à l'apprentissage s'élève à 63,7 M€. Le CESA prend acte du maintien de l'effort régional dans un contexte où le développement de l'apprentissage est ralenti pour des raisons à la fois démographiques et économiques.

Le CESA s'était inquiété des conséquences de la réforme du Bac Pro en 3 ans : en effet, le maintien du niveau V reste nécessaire dans certains métiers et pour certains jeunes. Une évaluation plus fine des besoins des entreprises pour ce type de qualifications permettrait d'élaborer une carte des formations professionnelles initiales plus cohérente.

D'une manière générale, le CESA soutient le développement de l'alternance : par l'apprentissage pour les jeunes en formation initiale, ou via les contrats de professionnalisation pour les jeunes et adultes en réorientation professionnelle.

Il relève avec satisfaction que la construction de parcours permettant d'atteindre les plus hauts niveaux de formation sous statut d'apprenti reste une priorité de la politique régionale.

Par ailleurs, il relève que la Région veut encourager l'apprentissage transfrontalier. S'il est tout à fait favorable à cette démarche, il souligne cependant que de nombreuses difficultés concrètes subsistent, notamment concernant le contrat de travail, la protection sociale des apprentis mais aussi la maîtrise de la langue allemande. Il souhaite une meilleure représentation des partenaires sociaux lors des négociations pour l'avancement de ce projet.

Enfin, le CESA prend acte de la réforme de la prime aux employeurs d'apprentis avec une modification du système de proratisation des absences au CFA, qui sera moins pénalisante pour les employeurs.

### **S'agissant de la formation professionnelle continue**

Le budget 2011 de la formation professionnelle s'élève à 58,8 M€, en forte baisse (-9,7%) par rapport à 2010.

Le CESA relève que cette baisse s'explique par la fin, en juin dernier, du dispositif de « contrats aidés » mis en œuvre dans le cadre du programme « Agir pour l'emploi ». Il souhaite un bilan détaillé de ce dispositif.

En période de difficultés économiques, il est important que la Région poursuive ses actions de sensibilisation auprès des employeurs afin qu'ils ne renoncent pas à embaucher mais, qu'au contraire, ils puissent développer et préparer leur capital humain pour la sortie de crise.

> **S'agissant de l'orientation**, depuis la suppression d'Univers Métiers, le CESA incitait régulièrement la Région à réinvestir le domaine de l'orientation. Elle a saisi le CESA sur la mise en œuvre du service public de l'orientation créé par la loi du 24 novembre 2009 relative à « l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ». Les socioprofessionnels ont rendu leur avis<sup>8</sup> le 15 novembre dernier.

L'accessibilité des services d'orientation en constituant la colonne vertébrale, le CESA préconise, notamment :

- la mise en place d'une « Maison de l'orientation » par bassin d'emploi, qui soit identifiée comme le lieu central et de proximité pour toutes les personnes souhaitant être conseillées et accompagnées ;

<sup>8</sup> Avis « Dix propositions pour le service public de l'orientation tout au long de la vie en Alsace » voté le 15 novembre 2010.

- la création d'une plate-forme régionale dématérialisée permettant un accès permanent à un premier niveau d'information et de conseil personnalisé, en tout point du territoire ;
- la formation des acteurs de l'orientation tout au long de la vie pour coller à la réalité des bassins d'emploi.

Le CESA espère une traduction budgétaire prochaine de ses préconisations.

Enfin, il sera nécessaire, dans le cadre de ce service public de l'orientation, de promouvoir et soutenir les professions connaissant des difficultés à embaucher, qui souhaitent valoriser leur image et attirer de nouveaux candidats<sup>9</sup>.

**> Concernant les actions de formation**, la Région précise qu'une spécialisation de ses interventions en complémentarité avec les différents partenaires est prévue, Pôle Emploi priorisant un retour à l'emploi rapide tandis que la Région intervient plutôt sur les aspects de qualification et de pré-qualification (y compris les savoirs de base et l'apprentissage des langues).

Pour faire face aux mutations économiques, sécuriser les parcours professionnels et faciliter les transitions professionnelles, la Région doit faire évoluer les budgets du Fonds d'Intervention pour la Formation et l'Emploi (FIFE) pour répondre aux enjeux de la "convention régionale sur le recours au Fonds d'Investissement Social (FISO) en Alsace" signée par la Région, l'Etat et les partenaires sociaux.

Par ailleurs, le CESA renouvelle sa demande que la part du budget affectée au financement de l'activité formation en présence de stagiaires soit clairement distinguée de celle liée à l'accompagnement, à l'ingénierie et aux rémunérations.

Enfin, le CESA demande qu'un bilan des contrats d'objectifs territoriaux conclus entre la Région, l'Etat et les branches professionnelles lui soit présenté afin de mieux appréhender leur contenu et leur pertinence.

### **S'agissant des formations sanitaires et sociales**

Le budget des formations sanitaires et sociales se monte à 31,9 M€, en diminution de 2,8% par rapport au BP 2010.

Le CESA prend acte que cette réduction des crédits correspond aux besoins qui ont pu être déterminés après une phase d'adaptation. Il approuve la mise en place de contrats d'objectifs avec les établissements de formation.

Il soutient la hausse des bourses aux étudiants suivant ces formations tenant compte des nouveaux plafonds d'attribution.

### **S'agissant des lycées, hors immobilier**

Le CESA relève la nouvelle diminution des crédits d'équipement de mobilier et de machines-outils. Il rappelle la nécessité de maintenir un environnement éducatif de qualité et demande que les crédits affectés à la modernisation technologique soient maintenus.

Concernant l'augmentation de 15% de la prime d'aide à la scolarité pour les élèves entrant en seconde, le CESA constate avec satisfaction que la Région a donné suite à l'une de ses préconisations.

<sup>9</sup> Pour plus de détails, voir l'avis sur « La stratégie régionale de la formation professionnelle en Alsace : orienter, former, insérer et évaluer » du 16 novembre 2009.

Il relève que la Région va engager une réflexion avec les associations de parents d'élèves et les partenaires concernés, sur les difficultés financières que rencontrent certaines familles lors de l'acquisition des livres scolaires, afin de faire évoluer ce dispositif. Il souhaite être informé des propositions issues de ces négociations.

Il suggère par ailleurs à la Région d'inciter les établissements à modérer le renouvellement de manuels en se limitant aux matières concernées par des changements significatifs de programmes pour des raisons à la fois économiques et de développement durable.

### **S'agissant du patrimoine immobilier des lycées**

La baisse du budget d'investissement des lycées est présentée par la Région comme la conséquence d'un cycle de construction ou de rénovation d'établissements qui se ralentit, compte tenu des programmes d'investissements très importants qui ont déjà été faits. Le CESA regrette l'absence de bilans détaillés sur les interventions déjà réalisées.

Il rappelle qu'il souhaite des précisions sur le contrat de performance énergétique passé pour 14 lycées avec le partenaire privé COFELY – GDF/SUEZ.

### **S'agissant de l'enseignement de la langue allemande**

Le CESA rappelle à la Région l'importance de l'enseignement de la langue allemande, de préférence basé sur un apprentissage précoce. Comme relevé dans son avis sur la place de la société civile dans l'espace rhénan<sup>10</sup>, la maîtrise écrite et orale de la langue allemande est indispensable pour le développement des relations transfrontalières, qu'elles soient scolaires, professionnelles ou personnelles dans l'espace géographique du Rhin supérieur.

Constatant l'importance des échanges économiques avec l'Allemagne et des possibles opportunités professionnelles outre-Rhin, il encourage la Région à soutenir le bilinguisme franco-allemand, tout comme les formations linguistiques à visée professionnelle au bénéfice des demandeurs d'emplois. Des efforts sont particulièrement attendus pour rendre l'allemand plus attractif pour les élèves des lycées professionnels.

Le CESA regrette le transfert des crédits en faveur du bilinguisme (ligne « ancrage régional » pour un montant de 1,7 M€) de la politique éducation-formation à la politique de la culture.

### **S'agissant de l'enseignement supérieur**

En vertu de son avis du 3 mai dernier, le CESA rappelle l'importance de concrétiser le projet de structuration de l'enseignement supérieur et de la recherche en Alsace<sup>11</sup>. En effet, une gouvernance stratégique partagée ainsi qu'une mutualisation des moyens des différents établissements apparaissent aujourd'hui comme indispensables dans une démarche de valorisation et d'attractivité de l'ensemble du site alsacien, dans l'attente, à terme, de constituer une seule université multi-sites.

Le CESA souligne l'augmentation des crédits d'investissement pour l'enseignement supérieur (s'élevant à 4,9 M€ en hausse de 31%) liée à la mise en œuvre des projets

<sup>10</sup> Avis du CESA « La société civile dans l'espace rhénan : comprendre, réfléchir, impulser » voté le 13 avril 2010.

<sup>11</sup> Avis du CESA « L'enseignement supérieur et la recherche en Alsace : construire une stratégie plus ambitieuse et plus intégrée » voté le 3 mai 2010.

inscrits au Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013. Il réitère son soutien au financement des écoles d'ingénieurs publiques qui peuvent encore être développées.

### ➤ **Concernant la politique de la Recherche, Nouvelles Technologies et Innovation**

Le budget de la politique de l'innovation-recherche s'élève à 24,2 M€, identique à 2010.

#### **S'agissant de l'innovation**

La Région a décidé de faire de l'innovation une de ses priorités d'action en 2010 et s'est dotée d'une « Stratégie Régionale de l'Innovation ». Le CESA, qui se prononcera début 2011 sur ce document-cadre, confirme l'importance stratégique de l'innovation dans un environnement économique insuffisamment renouvelé.

Il encourage la Région en lien avec l'Agence Régionale de l'Innovation (ARI) à poursuivre l'accompagnement des porteurs de projets, tout en s'interrogeant sur la portée d'une politique trop compréhensive qui ne déterminerait pas de priorité pour concentrer son effort financier.

#### **S'agissant de la recherche et du transfert de technologie dans les entreprises**

Face au constat de l'insuffisance structurelle de la recherche au sein des entreprises, et sur saisine de la Région, le CESA émettra prochainement des propositions sur la base du diagnostic et de la stratégie régionaux de l'innovation.

### ➤ **Concernant la politique de la Jeunesse**

La Région a adopté le 19 novembre 2010, le « projet régional pour la jeunesse ». Cette politique ne donne pas lieu à l'ouverture d'une nouvelle ligne budgétaire dédiée, les crédits restant ventilés dans les autres politiques, notamment l'éducation-formation et l'économie emploi.

Faisant écho à l'avis du CESA « les jeunes, un atout pour l'Alsace<sup>12</sup> », la Région met en œuvre une politique prioritaire pour la jeunesse. Le CESA souhaite des informations complémentaires sur les résultats qui sont à attendre de cette initiative, notamment en termes d'emploi, et sur son articulation avec les dispositifs existants. En effet, « pour les jeunes générations, réussir la transition de l'école à l'emploi représente un défi social majeur<sup>13</sup> ». Sur ce point, l'orientation joue un rôle prégnant et le CESA attend la prise en compte des préconisations issues de son avis voté le 15 novembre 2010<sup>14</sup>.

Enfin, le CESA rappelle qu'il avait souhaité, à plusieurs reprises dans ses avis budgétaires et dans son avis sur les jeunes et la culture<sup>15</sup>, un élargissement de l'accès à

<sup>12</sup> Avis du CESA « Les jeunes, un atout pour l'Alsace » voté le 19 octobre 2007.

<sup>13</sup> Avis du CESA « Les jeunes, un atout pour l'Alsace » voté le 19 octobre 2007.

<sup>14</sup> Avis « Dix propositions pour le service public de l'orientation tout au long de la vie en Alsace » voté le 15 novembre 2010.

<sup>15</sup> Avis du CESA « Construire et promouvoir, avec les jeunes, une vision partagée de la culture » voté le 21 octobre 2009.

la culture pour tous les publics, notamment les jeunes. Il avait proposé le développement d'actions dans les domaines des politiques tarifaires, de la mobilité géographique et de la médiation notamment en faveur des jeunes, par exemple par le biais de l'animation culturelle dans les lycées ou de la carte Vitaculture. Il souhaite savoir dans quelle mesure ces préconisations seront prises en compte dans la politique de la jeunesse.

Par ailleurs, le CESA prépare un avis sur le sport dans lequel la thématique de la jeunesse sera largement traitée.

### ➤ **Concernant la politique des Transports**

Le budget de la politique des transports s'élève à 225,9 M€ pour 2010 en augmentation de 5% par rapport à 2009, essentiellement due à l'investissement pour le ferroviaire.

#### **S'agissant du transport ferroviaire**

##### 1) Concernant l'organisation du service public de transport de voyageurs :

Les dépenses du compte TER sont prévues pour un montant de 144 M€. Les recettes liées à l'exploitation représentent environ 30% des charges. A ceci s'ajoutent la modernisation et le renouvellement du matériel roulant pour un montant de 23 M€.

Le CESA relève également les efforts faits en faveur du déploiement et de la modernisation d'axes structurants, s'élevant à 22,3 M€, dont :

- les deux trams-trains Mulhouse-Vallée de la Thur et Strasbourg-Bruche-Piemont ;
- les travaux d'augmentation de capacité du nœud ferroviaire de Strasbourg, notamment la banalisation à 160 Km/heure des trois voies entre Vendenheim et Strasbourg ;
- les études de modernisation de la ligne Mulhouse-Chalampé (Müllheim).

Le CESA approuve les efforts entrepris en faveur du développement de l'offre ferroviaire, que ce soit au niveau du renouvellement du matériel ou de la modernisation des infrastructures. Il soutient également le programme de rénovation des gares et toutes les actions en faveur de la création de pôles d'échanges. Il encourage la réouverture de la desserte en direction de Guebwiller et des Pays du Florival.

Il réitère cependant ses interrogations quant à la capacité financière de la Région à répondre aux risques de saturation engendrés par la croissance régulière et continue du nombre de voyageurs qui empruntent quotidiennement le réseau TER. Il s'inquiète des conditions futures de voyage dans les TER, notamment par rapport à l'acquisition des rames Régiolis.

Enfin, il s'interroge sur l'évaluation des besoins en parkings proches des gares et sur le développement de solutions alternatives pour éviter l'augmentation des flux de voitures.

## 2) Concernant la grande vitesse :

Le CESA prend acte de la poursuite d'importantes inscriptions budgétaires dans les prochaines années concernant :

- la poursuite des travaux pour la LGV Rhin-Rhône branche Est - 1<sup>ère</sup> phase pour un montant de 9,7 M€ ;
- la poursuite des travaux de la 2<sup>e</sup> phase de la LGV Est-Européenne pour un montant de 2,7 M€. Le CESA relève que le retour sur investissement sur les résultats de l'exploitation de la première phase, qu'il avait demandé dans son avis sur le projet de budget primitif 2008<sup>16</sup>, permet de financer une partie de cette 2<sup>e</sup> phase.
- les études et acquisitions foncières pour la branche Est de la LGV Rhin-Rhône - 2<sup>e</sup> phase et les branches Ouest et Sud de la LGV Rhin-Rhône pour un montant de 2,8 M€ pour les trois branches ;
- le raccordement court de Mulhouse pour un montant de 6,3 M€.

Concernant la mise en service de la LGV Rhin-Rhône branche Est en 2011, le CESA attire l'attention de la Région sur les diverses conséquences résultant de l'ouverture de cette ligne. En effet, la Région prévoit un certain nombre de mesures d'accompagnement essentiellement au profit des activités touristiques.

Il souhaiterait qu'un examen plus large des mesures d'accompagnement soit engagé, afin d'optimiser les retombées économiques de cet équipement sur d'autres activités que le tourisme, et sur les territoires.

### **S'agissant du transport routier**

Le budget du transport routier s'élève à 6 M€.

Le CESA continue de s'interroger sur la pertinence de l'intervention régionale dans un domaine qui relève de la compétence du Département.

### **S'agissant du transport aérien**

Concernant le devenir de la plate-forme aéroportuaire de Strasbourg Entzheim, le CESA renvoie aux conclusions de son avis adopté en 2009.<sup>17</sup>

Par ailleurs, le CESA relève que des discussions tripartites franco-germano-suisse sont engagées en vue d'étudier la faisabilité du raccordement ferroviaire de l'aéroport de Bâle-Mulhouse et émet le souhait d'être régulièrement informé de la poursuite de ces négociations.

Globalement, concernant la politique des transports, le CESA encourage le Conseil régional à se doter d'un plan d'action ayant pour objectif d'identifier, à partir d'une clarification des enjeux et des besoins d'aménagement d'infrastructures, un programme plurisectoriel d'interventions (secteurs ferroviaire, routier, aéroportuaire, fluvial) intégrant un document de prospective du développement des transports publics ferroviaires.

Enfin, le CESA demande un bilan de l'utilisation de Vialsace et souhaite être informé des perspectives d'évolution de cet outil.

<sup>16</sup> Avis sur le projet de budget primitif de la Région Alsace voté le 10 décembre 2007.

<sup>17</sup> Avis « Préconisations pour l'avenir de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim » voté le 5 juin 2009.

## ➤ **Concernant la politique de l'Environnement et du Logement**

Le budget 2010 de l'environnement s'élève à 15,9 M€, en très légère baisse par rapport à 2009 (-1,1%). Le CESA approuve le rapprochement des thématiques de l'environnement et du logement dans la même politique, qui concrétise la prise en compte des préoccupations environnementales dans la politique du logement.

Si le CESA soutient la volonté d'accélérer la mise en place des dispositions du Grenelle de l'environnement dans le secteur « Bâtiments Basse Consommation », notamment dans le cadre du nouveau pôle de compétitivité Alsace Energivie, il rappelle cependant qu'une politique ambitieuse est nécessaire pour les constructions ne correspondant pas aux normes actuelles et les logements sociaux. Il souligne également l'importance de développer les formations des artisans aux normes et formations labellisées « Bâtiments à Basse Consommation (BBC) », « Haute Qualité Environnementale (HQE) », « Bâtiments à Energie Positive »... .

Concernant la politique de l'eau, le CESA approuve la création du nouveau pôle de compétitivité HYDREOS. Il demande plus de transparence dans l'information du public sur la qualité et les mesures de toxicité de l'eau ainsi que sur l'implication des acteurs concernés.

Par ailleurs, le CESA encourage la Région à poursuivre son effort de coordination et d'incitation des différents partenaires dans le cadre du développement de la trame verte et bleue.

Enfin, le CESA souligne à nouveau l'importance de l'éducation à l'environnement.

## ➤ **Concernant la politique de l'Agriculture**

Le budget de l'agriculture s'élève à 4 M€ en très forte diminution (11,2%) par rapport à 2009. Le CESA prend acte que la baisse des crédits en matière de productions végétales, de soutien à la vente directe et de soutien à l'agriculture biologique devrait être compensée par une mobilisation plus grande des fonds européens, notamment du FEADER.

Le CESA relève par ailleurs le projet de conventionnement avec la Chambre régionale d'Agriculture. Il demande à être informé des dispositions de cette convention. Il souhaite également disposer de plus d'informations sur le travail de réflexion lancé en 2009 en partenariat avec FIBOIS et sur la formalisation du programme stratégique résultant de ces travaux.

Pour les autres secteurs de la politique agricole, le CESA constate avec satisfaction que plusieurs préconisations de son avis sur l'agriculture alsacienne<sup>18</sup> se retrouvent dans le budget de l'agriculture, notamment :

- l'encouragement des productions locales, des filières et circuits régionaux ;
- le développement des signes de qualité, de l'agriculture biologique et de nouvelles pratiques agricoles ;

---

<sup>18</sup> Avis « Contributions au devenir de l'agriculture alsacienne » voté le 19 mai 2009.



- la préservation de davantage de biodiversité, la préservation et la restauration des eaux de surface, des zones humides et inondables et des eaux souterraines ;
- le soutien à l'agriculture de montagne, le soutien par la recherche publique d'innovations techniques et de nouvelles productions ;
- l'encouragement aux formations.

### ➤ **Concernant la politique de Développement des Territoires**

La redistribution des crédits entre les politiques de l'aménagement du territoire et du logement conduit à une baisse des crédits au titre de la politique de développement des territoires, dont le CESA prend acte.

Concernant cette politique, le CESA souhaite des informations sur les nouvelles modalités d'intervention suite à l'arrivée à échéance des contrats actuels (contrats d'Agglomération, contrats de Pays, Villes moyennes). Il réitère sa demande au Conseil régional de se doter d'une stratégie d'intervention en ce domaine, négociée avec l'ensemble de ses partenaires. Il invite à l'élaboration d'un schéma d'aménagement de l'Alsace et souhaite que la Région en devienne l'autorité chef de file<sup>19</sup>.

Le CESA insiste sur une politique de soutien, encore plus appuyée et plus proche des besoins, aux territoires fragiles car ils sont le plus durement touchés par la crise. Il suggère également que les aides en faveur de l'implantation des services publics, parapublics et sociaux fassent l'objet d'une communication plus efficace afin d'être mieux connues des acteurs publics locaux.

### ➤ **Concernant la politique du Tourisme**

Le budget du tourisme s'élève à 11,9 M€ en baisse de 5,7% par rapport à 2010. Le CESA réitère ses inquiétudes quant aux baisses de fréquentation de structures telles que le Bioscope et l'Ecomusée. Il s'interroge toujours sur le projet Pierre et Vacances et sur la création d'un centre aqua-ludique, opérations lourdes nécessitant d'importants fonds publics. Il reste en attente d'une présentation plus complète de ces projets.

Il prend acte que des actions spécifiques sont envisagées dans le cadre de l'arrivée du TGV Rhin-Rhône et attend des précisions concernant ces projets d'animation.

---

<sup>19</sup> Dans son avis sur « La gouvernance publique en Alsace » (voir page 7 de l'avis « A. Améliorer les coopérations existantes »), le CESA précisait la charge d'une telle autorité à qui incomberait :

- « la définition du cadre de référence dans lequel s'inscriraient ses interventions et celles de ses partenaires ;
- l'animation du réseau des partenaires ;
- la coordination et l'application des critères d'intervention ;
- la mise en place des conditions de l'évaluation. »

### ➤ **Concernant la politique de Coopération Transfrontalière et des Relations Internationales**

Le budget des Relations Internationales qui s'élève à environ 2 M€ reste stable. Le CESA rappelle que, suite à la saisine par le président du Conseil régional<sup>20</sup>, il a rédigé un avis sur la place de la société civile dans l'espace rhéan<sup>21</sup>. Il souligne une nouvelle fois la formidable opportunité que représente le projet de la Région métropolitaine du Rhin Supérieur, notamment en termes de développement économique et de compétitivité régionale. Les autres interventions de cette politique n'appellent pas d'observation particulière.

### ➤ **Concernant la politique de la Culture**

Le budget de la politique de la culture s'élève à 15,6 M€, en augmentation de 2,7% par rapport à 2010. Néanmoins, cette politique bénéficie du transfert des crédits consacrés au bilinguisme d'un montant de 1,7 M€ qui étaient jusqu'à présent inscrits dans la politique de l'éducation-formation. A périmètre constant, les crédits de la politique de la culture diminuent de 8,4%, baisse essentiellement due à la fin de certains programmes d'investissement.

Concernant les projets d'investissement, le CESA souhaite être informé de la suite réservée aux projets de rénovation et d'agrandissement de la bibliothèque humaniste de Sélestat, de rénovation du musée Unterlinden à Colmar ainsi que de la rénovation du Carreau Rodolphe<sup>22</sup> en lien avec l'opération « écomusée ».

Le CESA prend acte de la poursuite des actions de soutien à la création et à la diffusion artistique, audiovisuelle et cinématographique, au développement culturel équilibré des territoires, à la valorisation du patrimoine culturel alsacien et à l'identité régionale. Il insiste sur le maintien d'une politique active de soutien à la culture, qui représente un facteur du développement local, d'animation des territoires et de cohésion sociale.

### ➤ **Concernant la politique des Sports**

Le budget de la politique régionale des sports s'élève à 4,1 M€. Il est en baisse de 4,5%. Le CESA a entamé une réflexion sur l'intervention régionale en ce domaine, notamment concernant les équipements publics, l'impact du sport sur le développement économique de la région ainsi que sur les aspects « santé » et « jeunesse » et rendra son avis début 2011.

---

<sup>20</sup> Saisine du Président du Conseil régional en date du 24 décembre 2008

<sup>21</sup> Avis sur « La société civile dans l'espace rhéan : comprendre, réfléchir, impulser » voté le 13 avril 2010

<sup>22</sup> Le Carreau Rodolphe désigne l'ancienne mine de potasse Rodolphe à Ungersheim.

## Conclusion

Le CESA prend acte des choix politiques de la Région d'une réduction globale du budget expliquée à la fois par la diminution de ses ressources financières, par le ralentissement de l'économie alsacienne et par l'achèvement de grands programmes de modernisation.

Du fait de la non maîtrise des recettes par la perte de l'autonomie fiscale, la politique de la Région risque d'aller de plus en plus d'une politique voulue par les élus régionaux vers une adaptation à la raréfaction des dotations de l'Etat.

D'une manière globale, il s'inquiète des conséquences sur les partenaires de la Région, notamment les associations, et sur l'emploi. Il attire plus spécifiquement l'attention de cette dernière sur l'effet d'entraînement de la réduction de ses dépenses sur les secteurs d'activités comme la construction et le bâtiment.

Il rappelle une nouvelle fois l'importance des actions à mener en faveur de la formation et de la qualification des hommes dans un contexte socio-économique en évolution permanente.

## Remerciements

Le Conseil économique et social d'Alsace tient à remercier pour leur disponibilité, leur contribution et leur partage d'expériences l'ensemble des personnes qui ont participé à ses travaux.

## Contact

Conseil économique et social d'Alsace – Tél.: 03 88 15 68 00 – [cesa@region-alsace.eu](mailto:cesa@region-alsace.eu)

# CÉSA

Conseil Économique et Social  **Alsace**

1, place Adrien Zeller • B.P. 91006 - 67070 Strasbourg cedex  
Tél. : 03 88 15 68 00 • Fax : 03 88 15 68 09  
E-mail : [cesa@region-alsace.eu](mailto:cesa@region-alsace.eu) • Site internet : [www.region-alsace.eu](http://www.region-alsace.eu)

